



## Pétition au Conseil fédéral et au SEM

Stop aux renvois vers l'Italie !

Dans un arrêt du 4 novembre 2014, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a déclaré que la Suisse violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH) en renvoyant sans garantie une famille afghane vers l'Italie. Malgré cet arrêt, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM) poursuit le renvoi de demandeurs et demandeuses d'asile, y compris de familles, vers ce pays.

En Italie, faute de structures d'accueil adéquates, un grand nombre de migrant-e-s doivent vivre dans la rue, sans assistance aucune. Selon le HCR, fin juin 2014, 76'263 réfugiés vivaient en Italie, ainsi que 22'000 demandeurs et demandeuses d'asile. Selon les chiffres officiels italiens, seules 18'765 places sont à disposition dans les SPRAR et 6'006 places dans les CARA. Si on ajoute les 87'000 réfugiés qui sont arrivés en Italie pendant la première moitié de 2014 et qui, selon le règlement Dublin, devraient y rester, il manque alors des dizaines de milliers de places.

Il est désormais évident que l'Italie ne peut plus faire face aux demandes d'asile qui lui sont adressées. La Suisse doit assurer la protection des personnes qui viennent demander l'asile ici et cesser immédiatement les renvois vers l'Italie. Le SEM et le Conseil fédéral doivent au plus vite éviter d'autres traitements inhumains et dégradants au sens de l'art. 3 CEDH.

Les sous-signé-e-s demandent au Conseil fédéral et au SEM de stopper immédiatement tous les renvois vers l'Italie de demandeurs et demandeuses d'asile.

	Nom et prénom	Adresse	Signature	E-mail (pour info)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				



Feuilles signées (même incomplètes) à renvoyer jusqu'au 31 mars 2015 à :  
Solidarité sans frontières, Schwanengasse 9, 3011 Bern

CP 30-13574-6, motif de versement: Italia